



Rennes, mardi 26 mars 2024

Droits voisins : l'intersyndicale réclame une véritable part appropriée et équitable

Alors que la négociation sur les droits voisins, ouverte en 2023, continue en 2024, les organisations syndicales représentatives de journalistes à Ovest-France (CFDT et SNJ) et aux Journaux de Loire (SNJ et SUD) tiennent à préciser aux salariés où en sont les discussions.

La loi dispose qu'une « part appropriée et équitable » doit être reversée aux journalistes et aux autres auteurs. Pour les directions de Ovest-France et des Journaux de Loire, c'est 19 %. Ce n'est pas ce que nous appelons une « part appropriée et équitable ».

Solidarité entre les titres

Pourquoi la négociation est-elle demandée conjointement par les organisations syndicales représentatives des journaux de Loire et de Ovest-France ?

Pour une logique d'URL. En effet, il a été imposé à l'ensemble des journalistes de publier sur une même URL : www.ouest-france.fr. Les droits voisins ont été négociés au nom de cette URL avec les GAFAM, les géants du net. Il semble évident que la répartition pour les journalistes suit cette même logique. Peu à perdre pour les journalistes de Ovest-France (une quarantaine d'euros par an), beaucoup à gagner pour les journalistes des JDLO : plus de la moitié des sommes allouées. Demander une équité de traitement c'est aussi faire **preuve de solidarité**.

Parce qu'aussi, les journalistes n'ont pas choisi de publier sur une même URL. Ce sont donc aux directions aujourd'hui d'assumer leur choix et de reverser les droits de façon égale envers l'ensemble des journalistes. C'est aussi cela **la justice sociale**.

Pourquoi les syndicats de journalistes refusent de signer à 19 % ?

Car cette part ne représente pas une part appropriée et équitable. Les sommes avancées par la DRH, près de 1 266 € pour les journalistes de Ovest-France, reflètent en réalité le cumul de droits depuis quatre ans (la loi prévoyant la rétroactivité des droits depuis 2019). Pour 2023, l'enveloppe s'élève à 370 €. Pour les JDLO, ce

montant est de seulement 165 €. Soit beaucoup moins que les droits d'auteur dans les deux cas. Cela semble aberrant.

Si, à 20 Minutes, la commission nationale des droits voisins a tranché à 18 %, cette part représente un 14^e mois par journaliste. Avec 370 € d'une part et 165 € d'autre part, on en est donc loin.

Les syndicats des journalistes estiment qu'un accord doit aboutir dans des conditions beaucoup plus satisfaisantes que celles proposées actuellement, afin que Ouest-France puisse **faire preuve d'une politique exemplaire**.

Nos revendications

Nous avons revendiqué une « part appropriée et équitable » pour les journalistes. Nous estimons que cette part se situe entre 35% et 50%.

Une nouvelle entrevue est prévue le 15 avril prochain, à Rennes.

L'intersyndicale des journalistes de Ouest-France et des Journaux de Loire